

ARRETE N° 2018-116

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente en date du 5 décembre 2017.

ARRETEMENT

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade de commandant de sapeur-pompier professionnel de la Loire est établi, au titre de l'année 2018 dans l'ordre suivant :

n°1 – Nicolas RAVOIRE
n°2 – Philippe VELUIRE
n°3 – Stéphane COLLARD

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – Le préfet de la Loire et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

- 9 FEV. 2018

Fait à Paris, le

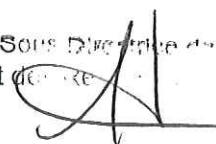
Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Pour le ministre d'Etat et par délégation,

La Sous-Directrice de la Doctrine
et des Relations Internationales



Mireille LARREDE